



XXXIII^e SESSION
Libreville, 3-6 juillet 2007

DOCUMENT N° 22

* * *

Commission de la coopération et du développement

RAPPORT

établi en application de l'article 12.7 du règlement et présenté à la Commission

par

M. Lahcen DAOUDI
(Maroc)

Rapporteur

sur

Les politiques migratoires

XXXIII^{ème} SESSION
DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

3-6 JUILLET 2007
LIBREVILLE - GABON

EMIGRATION : Quelles perspectives?
-Le cas Africain-Europe-

Introduction

Conformément à la logique historique, nous sommes, d'une manière ou d'une autre, tous des immigrés. Chacun vient de quelque part; et chacun est en puissance un émigrant.

L'Amérique comme l'Australie, pour ne citer que ces deux cas, ont connu ces derniers siècles des mutations migratoires profondes. Tous les continents ont été et sont toujours le théâtre de ces mouvements voulus tolérés ou combattus. En Amérique latine le Venezuela comme le Mexique ou le Brésil reçoivent toujours les émigrés des pays voisins ; en Afrique la Côte d'Ivoire, jusqu'à une date récente, l'Afrique du Sud... sont des destinations recherchées quand l'Europe n'est pas à portée de mains. La France a accueilli des Espagnols, des Portugais (fameux *passeurs des Pyrénées*), des Italiens... La grande Bretagne attire les jeunes de l'Europe de l'Est. Demain la Russie et le Japon se joindront au peloton des pays industrialisés déficitaires en bras.

Les raisons de ces mouvements sont aussi multiples que diverses (conquêtes, guerres, famines, sécheresse, religion, travail, famille...). Il s'agit là d'un phénomène naturel, historique, multidimensionnel et complexe dont l'ultime résultante est une certaine régulation conformément à la logique du système des vases communicants.

L'émergence de l'Etat-nation a progressivement limité et délimité le champ de ces mouvements migratoires. On parle alors de migrations intra et internationales et de leurs corollaires "*migrations régulière et irrégulière*".

Le partage du monde en pays industrialisés et non industrialisés a fait que depuis des décennies, le fossé économique ne cesse de se creuser entre les deux mondes ; ainsi, 16 % de la population mondiale disposent de 80 % des richesses mondiales. « En 2005, le PNUD estime que «les 500 personnes les plus riches du monde ont un revenu combiné plus important que celui des 416 millions les plus pauvres. À côté de ces extrêmes, les 2,5 milliards d'individus vivant avec moins de 2 dollars par jour - 40 % de la population mondiale - représentent 5 % du revenu mondial. Les 10 % les plus riches, qui vivent presque tous dans des pays à revenu élevé, comptent pour 54 %.» ([Http://wikipedia.org/wiki/](http://wikipedia.org/wiki/))

Cette situation unique dans l'histoire humaine amplifie les problèmes de pauvreté avec un excédent de bras candidats à l'émigration et à l'aventure d'un côté et des restrictions d'entrées de plus en plus sévères d'un autre pour ne pas parler de fermeture pure et simple des frontières.

Mais « malgré les tentatives visant à freiner la circulation transfrontière des personnes, les experts prévoient une intensification des flux migratoires. L'une des raisons est démographique, les populations des pays en développement augmentant rapidement, contrairement à celles des pays à haut revenu. Pour faire marcher leurs économies, les pays industrialisés doivent donc faire appel à une main-d'oeuvre étrangère. Le bon fonctionnement du plus important employeur d'Europe, le National Health Service de Grande-Bretagne, repose en grande partie sur le travail des immigrants infirmiers ou médecins, alors que le secteur de la haute technologie aux Etats-Unis a recours à des milliers de jeunes immigrants pour remplir ses nombreux postes vacants. » ("*Afrique Renouveau, ONU*")

Devant ce frein brutal à l'immigration légale de la part des pays industrialisés et vieillissants, et faute d'une réelle politique d'accompagnement, on assiste à une recrudescence sans précédent de l'émigration clandestine comme seule alternative pour fuir, dans des conditions souvent dramatiques, des situations socio-économiques difficiles.

Du côté des pays récepteurs où le problème revêt un caractère majeur, les tensions sociales plus ou moins dosées de xénophobie imposent de plus en plus la logique d'une « *immigration choisie* ». Cette situation est intenable de part et d'autre ; des compromis doivent être trouvés.

Le cas africain, étant de loin le plus dramatique et le plus aigu, nous servira de « modèle » pour l'élaboration d'une approche de dépassement de la situation actuelle où 315 millions de personnes en Afrique sub-saharienne, survivent avec moins d'un dollar par jour. A l'échelle du continent, 33% de la population ou 184 millions de personnes souffrent de malnutrition. Emigrer dans ces conditions est souvent une nécessité de survie. « Parfois, pendant de longs mois, de jeunes africains, hommes et femmes, risquent tout, y compris leur vie, pour entreprendre un périlleux périple qui leur fait traverser des dizaines de frontières et les dangereux courants de la Méditerranée à la recherche d'une vie meilleure dans le Nord. Certains y laissent leur vie, d'autres sont renvoyés chez eux et d'autres encore, qui atteignent leur destination, comprennent que leur existence n'y sera pas forcément plus facile. Mais étant donné le manque d'emploi et les sombres

perspectives auxquels ils sont confrontés dans leur pays, des millions de jeunes Africains préfèrent encore l'exode, souvent clandestin ». (*Gumisai Mutume, L'émigration africaine: tensions et solutions Afrique Renouveau, Vol. 19 #4 Janvier 2000 page 1*)

Si rien n'est fait, les conditions vont s'empirer et le phénomène d'émigration risque de prendre de l'ampleur et passer d'un stade individuel à un stade collectif. Abdou Diouf, tirant la sonnette d'alarme, disait : « Vous risquez d'être envahis demain par des multitudes d'Africains qui, poussées par la misère, déferleront par vagues sur les pays du Nord. Et vous avez beau faire des législations contre l'émigration, vous ne pourrez pas arrêter ce flot parce qu'on n'arrête pas la mer avec ses bras... La méditerranée ne les arrêtera pas non plus. Ce sera comme les hordes que vous avez connu dans votre moyen âge » (*cité par M. Khachani in l'émigration subsaharienne, Dar al Kalam, Rabat, 2006, p. 4*). Il faut agir vite. Une approche de coopération axée sur le développement durable reste la seule alternative pour la redynamisation des économies locales et par conséquent pour la maîtrise des flux migratoires.

Pour appréhender ce phénomène dans ses aspects les plus saillants et sans s'attarder sur les conditions socio-économiques des pays africains émetteurs, il paraît utile de le saisir sous ses aspects quantitatifs (Par I), qualitatifs (Par II), sur les circuits qu'il emprunte (Par III) et les retombées économiques sur les pays émetteurs (Par IV) ; L'idée que la compétition avec la Chine va ouvrir de nouveaux horizons (par V) et la position actuelle de l'Europe (Par VI) seront les dernières étapes avant de cibler les actions les plus audacieuses et les plus productives (Par VII).

Par I Approche quantitative

Les phénomènes migratoires échappent de plus en plus à l'outil statistique à mesure qu'ils empruntent le canal du clandestin. Davantage encore, le peu de statistiques disponibles en la matière n'est pas actualisé. De manière générale, « en l'an 2000, il y avait environ 175 millions de migrants dans le monde. Environ 9 % d'entre eux, soit 16,3 millions, étaient des Africains, contre 12 % en 1960. Les migrants représentent de 5 à 12 % de la population de 30 pays industrialisés, d'après la commission mondiale sur les migrations internationales ("*Afrique Renouveau, ONU*"). La tendance est donc à l'accroissement de l'émigration africaine. Le tableau ci-dessous nous donne une idée sur ce phénomène à la fin du siècle dernier.

Tab. 1 - Migration nette annuelle dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest (1995-2000)

<u>Pays</u>	<u>Population totale</u>	<u>Migration nette/an</u>	<u>Taux pour 1000 hbts/an</u>
Sierra Leone	4.4	- 33 000	- 7.8
Guinée	8.2	- 48 000	- 6.2
Burkina Faso	11.5	- 60 000	- 5.5
Mali	11.4	- 50 000	- 4.7
Bénin	6.3	- 19000	- 3.2
Guinée Bissau	1.2	- 3000	- 2.9
Cap-vert	0.4	- 1000	- 2.5
Ghana	19.3	- 22000	- 1.2
Sénégal	9.4	- 10000	- 1.1
Nigeria	113.9	- 19000	- 0.2
Niger	10.8	- 1000	- 0.1

Source : Division de la population des Nations unies, citée par Club du Sahel

Nous constatons un solde migratoire négatif dans tous les pays retenus avec des taux annuels inquiétants pour les cas de Sierra Leone (-7,8%) déchirée par les guerres, la Guinée (- 6,2%), le Burkina Faso (-5,5%), le Mali (-4,7%)... Ce sont là des indicateurs significatifs de l'hémorragie qui frappe la jeunesse de ces pays chaque année. Ces chiffres sont révélateurs de la situation dans les autres pays d'Afrique.

Par II Approche qualitative

La fuite des cerveaux est très dommageable pour les pays africains. Ce type d'émigration n'est pas combattu ni rejeté par l'Europe ni par les autres pays industrialisés ; au contraire, il est encouragé et rentre dans la logique de « l'émigration choisie ».

Le « *British Medical Journal* » estime qu'entre 1993 et 2002, 410 pharmaciens, 630 médecins, 87 laborantins et 11 325 infirmiers ghanéens sont partis vers le Royaume-Uni. Cette tendance semble s'accroître. Sur les 3 000 médecins formés au Ghana, la moitié se trouve à l'étranger (Royaume-Uni pour les médecins et États-Unis pour les infirmiers). Toutefois, un certain nombre de médecins ghanéens occupent des emplois sous-qualifiés dans les services médicaux anglais. Les retraités qui

reviennent au Ghana ouvrent des cabinets privés délaissant les établissements publics.

Les résultats d'une enquête auprès des étudiants en médecine montrent que 65 % d'entre eux souhaitent s'expatrier. Un dialogue s'est ouvert récemment entre le Ghana et le Royaume-Uni sur la faisabilité d'un visa permettant à certaines professions des migrations circulaires favorisant des retours temporaires dans leur pays d'origine pour des opérations pointues ou une formation du personnel. Cela permettrait d'aider à combler le manque de personnel médical dans le pays. D'ailleurs, on observe la présence de professionnels cubains dans les établissements ghanéens » (*l'Atlas web de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*)

Dans ce cas d'espèce, le Ghana finance la formation et la Grande Bretagne et les EU en profitent gracieusement. C'est le monde à l'envers. Ce genre de situation est presque généralisable à tous les pays d'Europe et autres pays industrialisés.

Si on prend le seul cas de l'émigration clandestine : « Il s'agit principalement d'hommes, relativement jeunes capables de financer un voyage long, coûteux et physiquement pénible. Ils ont également un niveau d'éducation relativement élevé ; beaucoup d'entre eux ont le niveau Bac ou plus, seule une minorité est illettrée » (www.rfi.fr).

D'après l'enquête réalisée par la Cimade (*association œcuménique en France*), les candidats à l'émigration clandestine, transitant par le Maroc, sont d'abord des personnes disposant d'un métier à hauteur de 47% (artisans, commerçants, ouvriers) et d'un niveau d'éducation assez élevé puisque 20% sont des étudiants ou des fonctionnaires. (*voir M. Khachani op. cit. p. 20*).

Ces profils auraient pu être mobilisés dans leur propre pays si un complément de formation et des financements adéquats étaient mis à leur disposition.

Par III Les circuits

Dans cette ruée vers l'Europe, les chemins se frayent en fonction des possibilités de traverser les mailles des différents contrôles qui se dressent devant les candidats.

La Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal et même la Guinée lointaine constituent à la fois des points de passage mais

aussi et surtout de traversée à destination de l'eldorado. Ici les statistiques font cruellement défaut.

Il est évident qu'« il est très difficile de quantifier ces flux. Un chiffre annuel de l'ordre de 100 000 Subsahariens est le plus souvent avancé en ce qui concerne les années 2000. Les filières via la Libye puis l'Italie et via l'Algérie et le Maroc puis l'Espagne semblent représenter l'essentiel des flux jusqu'à ce jour. Le nombre de ceux qui sont arrêtés en Afrique du Nord et sur les côtes européennes est mieux connu. En 2000, l'Espagne interpelle 3500 migrants ouest africains (7 000 en 2006). La même année, le Maroc annonce l'arrestation de 3 000 ouest Africains, l'Algérie 4 000 Subsahariens. L'OIM estime le nombre de Maliens, Nigériens et Soudanais arrêtés pour immigration illégale en Libye à un peu plus de 4 000 en 2004. Il semble toutefois que les interpellations de Subsahariens restent inférieures à celles d'émigrants d'Afrique du Nord en 2000 ». (www.rfi.fr)

La conséquence directe de cette tendance ascendante du phénomène est l'accroissement très rapide des populations de certaines villes de passage. « Ainsi la ville relais de Tamanrasset dans le sud algérien est, elle, passée de 3 000 habitants en 1966 dont 10 % de Subsahariens à 65 000 dont 50 % de Subsahariens fin 1990. De même, en 2005 la ville portuaire de Nouadhibou, au Nord de la Mauritanie, compte 10 000 Africains de l'Ouest candidats à l'émigration vers l'Europe, soit 10 % de sa population. Le Maroc estime la même année à 20 000 le nombre de Subsahariens autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ainsi que dans la ville frontalière avec l'Algérie, Oujda ». (www.rfi.fr)

Les autorités marocaines, quant à elles, « affirment qu'en 2004 elles ont empêché plus de 26.000 tentatives irrégulières d'émigration, dont 17.000 concernaient des migrants subsahariens. En 2004, 15.675 migrants irréguliers ont été interceptés par les autorités espagnoles lors de leurs tentatives de traversée vers la côte ibérique (46 pour cent de tous les cas) ou les Iles Canaries (54 pour cent de tous les cas)... Le taux de mortalité s'élève à environ un mort par 100 interceptions depuis la fin des années 1990, pour la plupart à cause de noyades. Selon les statistiques officielles, 1.035 migrants seraient morts lors de leurs tentatives de migrer vers l'Espagne entre 1999 et 2003. Des organisations des droits de migrants affirment que le vrai chiffre est plus élevé ». (*Maroc: De pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe par Hein De Haas Université d'Oxford Octobre 2005*)

Pour sa part, l'Espagne assure avoir rapatrié (toutes nationalités confondues) 99 445 personnes pour la seule année 2006, soit 478% de plus qu'en 2005. dont 5 285 immigrants en provenance du Sénégal, presque tous arrivés par la mer aux Canaries » (*Journal Aujourd'hui le Maroc du 22/02/07 p. 2*)

Par. IV Retombées économiques

Les capacités de financement endogènes des pays subsahariens sont faibles. Toute nouvelle ressource, même modeste aurait un impact certain. C'est le cas des transferts des émigrés. La Banque mondiale estime que si la main-d'œuvre des pays à hauts revenus devait s'accroître de 3 %, et même si cette force de travail n'était composée que d'immigrants, le bénéfice annuel mondial serait de l'ordre de 356 milliards de dollars. Ces profits seraient supérieurs à ceux générés par le commerce international, note Dili Ratha, économiste principal à la Banque mondiale. Les avantages de l'émigration bénéficient également aux pays en développement, lesquels reçoivent, souligne-t-il, plus de 165 milliards de dollars par an sous forme de fonds envoyés par les travailleurs de l'étranger. Ces envois de fonds contribuent à réduire la pauvreté, car ils sont directement versés aux ménages, souligne M. Ratha. D'après des enquêtes réalisées auprès des ménages en Ouganda, les envois d'argent de l'étranger ont permis de réduire de 11 % la pauvreté. (*Club du Sahel*)

Pour le cas africain, le tableau ci-dessous nous donne une idée de la tendance de ces transferts pour quelques pays ouest africains.

Tab. 2 transferts officiels annuels vers certains pays ouest africains (en millions USD)

Pays	1980	1985	1990	1995	1999
Nigeria	12.8	10.1	10.1	803.6	1301.1
Côte d'Ivoire	-	-	40.4	151.1	137.7
Sénégal	74.8	55.5	90.8	86.5	92.8
Mali	59.4	67.0	106.9	112.1	83.8
Bénin	77.0	38.1	88.8	92.4	72.8
Cap vert	40.1	20.8	56.0	104.0	68.5
Burkina Faso	150.3	125.8	139.7	88.7	66.7
Ghana	0.5	0.4	6.0	17.3	30.7
Niger	5.9	2.1	13.1	6.3	7.2
Togo	9.9	15.4	26.9	15.0	0.0
Cameroun	11.0	46.7	60.6	28.2	-

Source : OIM, 2002, citée par Richard Black, Richmono Tiemoko in *Migration, retour et impact en Afrique de l'Ouest* (www. Oecd.org)

Ces transferts officiels ne sont que la partie apparente de l'iceberg car si on prend le cas du Ghana, la Banque mondiale ne les estime qu'à 10% de l'ensemble des transferts (*Club du Sahel*). Malgré cela ces transferts représentent pour 1990 par exemple, 17% du PIB pour le Cap Vert, 6% pour le Bénin, 5% pour le Mali, 4% pour le Burkina Faso...

Ces transferts contribuent directement à la lutte contre la pauvreté car ils sont destinés aux familles des émigrés comme ils constituent pour les pays bénéficiaires une source de devises précieuses.

Par. IV Position actuelle de l'Europe

La politique européenne en matière d'émigration a consisté presque exclusivement et jusqu'à une date récente à boucler les frontières et à externaliser autant que possible la lutte contre l'émigration clandestine en la faisant supporter aux pays tiers et principalement les pays de transit. Ceci ressort de manière claire dans les recommandations des ministres de l'intérieur et de la justice lors de la réunion des 27 et 28 janvier où il est recommandé ceci : « L'intensification de la coopération avec les pays de transit en matière d'asile devrait être prise en compte dans la politique du nouveau voisinage » (*rapporté par M. Khachani op.cit. p. 48*). Autrement dit, les pays de transit doivent jouer le rôle de digues contre l'émigration. Ce n'est que lors de la conférence de Rabat sur l'émigration les 10 et 11 juillet 2006, qu'un plan d'action intégrant le développement durable a été adopté. En marge de cela, les pays européens font aussi pression sur les pays de la rive sud pour promulguer des lois pour lutter contre l'émigration (Maroc), poussent à la création de centres d'accueil pour les clandestins (Libye), renforcent la coopération et « l'intégration » policière et utilisent des technologies de plus en plus sophistiquées pour surveiller et contrôler les flux... Ces mesures coûteuses ne résoudront pas le problème.

: Quant au plan d'action arrêté à Rabat, il se présente ainsi

1 -Migration et développement.

Promotion du développement :

a. Amélioration de la coopération économique, développement du commerce, appui au développement socio-économique et prévention des conflits afin de promouvoir la prospérité économique dans les pays concernés et ainsi, agir sur les causes profondes des flux migratoires irréguliers.

b. Faire de la migration un facteur positif pour le développement, à travers la promotion de mesures concrètes destinées à renforcer leur contribution à la réduction de la pauvreté. Intégrer ces mesures, ainsi que d'autres liées à la migration, aux politiques et aux programmes de développement, en partenariat avec les partenaires concernés.

c. Promouvoir l'intégration régionale (CEDEAO-CEMAC-CEN-SAD, UMA) en tant que moyen de création de croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

d. Dans le cadre des approches nationales et régionales en matière de développement, identification et réalisation de projets de coopération dans certains domaines générateurs d'emploi (agriculture, artisanat, tourisme, pêche...), ciblant notamment les zones de forte émigration, et en particulier entre pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du centre.

e. Développement et intensification de la coopération tripartite entre les pays membres de l'Union européenne, les pays de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et du centre.

f. Octroi d'un appui technique aux migrants souhaitant développer un projet entrepreneurial dans leur pays d'origine, notamment dans le cadre du Centre UE-ACP, pour le développement des entreprises (CDE).

g. Réduction - en travaillant avec les établissements bancaires et mutualistes et les opérateurs de transfert - des coûts de transfert de l'épargne des immigrés vers leur pays d'origine en respectant leur nature privée et en renforçant leur potentiel de développement, tout en les rendant plus productifs.

h. Soutien à la création d'un forum commercial et économique euro-africain afin d'encourager le partage des connaissances, des ressources et des besoins propres au développement des PME et exportations africaines.

i. Soutien à la création d'un réseau de compétences euro-africain appartenant à différentes disciplines et ayant pour objectif de contribuer au développement économique et social de l'Afrique.

j. Soutien à l'établissement de partenariats européens et africains rassemblant des villes, des municipalités, des entreprises et des industries.

k. Accompagnement des ONG œuvrant au co-développement des pays africains, notamment dans les régions où la pression migratoire est forte.

l. Déploiement des projets de co-développement sur l'ensemble des routes migratoires à partir des expériences menées par exemple au Maroc, au Mali et au Sénégal, pour tendre un maillage aussi dense que possible et permettre des combinaisons d'actions géographiques et thématiques.

Considérer la mise en place d'instruments financiers favorisant le co-développement :

a. Appui à la création de mécanismes financiers au profit des migrants en situation légale en Europe, visant à cofinancer leurs projets d'investissement dans leurs pays d'origine ou à leur apporter des garanties, en association le cas échéant avec les collectivités locales.

b. Appui à la mise en place de structures de financement collectives dans les pays concernés, avec la participation des immigrants des pays d'accueil.

c. Participation aux fonds d'intervention favorisant le développement local dans les zones fortement touchées par l'exode rural.

Développement des connaissances et du savoir-faire et mesures visant à assurer que des compétences suffisantes sont disponibles pour le développement des pays africains :

a. Favoriser l'acquisition des compétences par l'élargissement de l'accès des étudiants africains aux universités, instituts et grandes écoles africaines et européennes.

b. Définir des mesures pour éviter la fuite des cerveaux et pour faciliter le retour de ces étudiants dans leur pays d'origine à la fin de leurs études.

c. Mettre en place une politique incitative au retour, en direction des étudiants africains, alliée à une politique d'attractivité des universités européennes et africaines, passant notamment par la création de "Pôles régionaux d'excellence" au Sud et l'appui aux Pôles déjà existants.

d. Conclusion d'accords d'échange de jeunes professionnels pour perfectionner leurs connaissances linguistiques et professionnelles et pour acquérir une expérience de travail salarié dans un autre pays, et définition de mesures pour assurer le retour de ces migrants dans leur pays d'origine à l'issue de leur séjour.

e. Favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

f. Développer les jumelages et partenariats avec les pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du centre, et d'Europe afin de financer et développer l'offre de stages de formation pour les professeurs et formateurs.

Développement de partenariats entre les institutions scientifiques et techniques:

- a. Favoriser l'accès des chercheurs aux réseaux scientifiques.
- b. Développement des "systèmes de travail partagé " destinés aux scientifiques, chercheurs, médecins, techniciens ou autres professionnels africains.
- c. Facilitation de la mise en réseau des chercheurs travaillant dans l'Union européenne avec leurs confrères œuvrant en Afrique, prioritairement ceux travaillant dans des domaines présentant un intérêt direct pour les pays du continent africain et leurs organismes de recherche.

Renforcement de la coopération en matière de formation:

- a. Elargissement de la gamme des filières universitaires et techniques offertes, en coordination avec les besoins du secteur privé des marchés africains et européens.
- b. Création ou renforcement de centres d'excellence et de formation à l'entrepreneuriat et de structures d'appui au développement des entreprises, notamment dans le cadre du centre UE-ACP pour le développement des entreprises (CDE).
- c. Développement des jumelages institutionnels et partenariats entre les écoles, universités, hôpitaux et centres de recherche d'Afrique du Nord, de l'Ouest, du centre et d'Europe.
- d. Faciliter la mobilité des étudiants en Afrique et entre l'Afrique et l'Europe notamment à travers la mise en œuvre des programmes Nyerere et Nyerere/Erasmus Mundus.

2. Migration légale

Etablissement de programmes de coopération en matière de gestion de la migration légale :

- a. Renforcement (humain, juridique, institutionnel, statistique) des services administratifs responsables de l'émigration afin de leur permettre, entre autres, de fournir des informations aux émigrés potentiels sur les canaux disponibles pour la migration légale.

b. Prévoir que l'émigrant dispose avant son départ dans les pays d'origine d'une formation facilitant son insertion dans le pays d'accueil, de même que des connaissances d'ordre général sur les valeurs et la langue du pays d'accueil ainsi que sur les droits et devoirs reconnus à l'émigrant.

c. Favoriser l'accueil des migrants dans les pays de destination afin de promouvoir leur processus d'intégration (cours de langues, cours d'orientation, etc.).

d. Promotion de l'accès des immigrants réguliers aux dispositifs d'éducation et de formation dans les pays de destination, favorisant une meilleure insertion socioprofessionnelle.

e. Promouvoir la mise en place des dispositifs de lutte contre les discriminations.

f. Engager une réflexion commune sur l'exportabilité des droits à la retraite des migrants.

Adoption de mesures facilitant la circulation des travailleurs et des personnes :

a. Faciliter et simplifier sur une base bilatérale et volontaire tenant compte des besoins des marchés du travail, les procédures de migration légale pour la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée, afin d'améliorer les voies légales de migration.

b. Améliorer l'information sur les besoins des marchés du travail en Europe et en Afrique et sur les conditions d'accès aux marchés du travail des Etats membres de l'Union Européenne.

c. Encouragement et appui au développement des mécanismes d'intermédiation, en vue d'une gestion rationnelle de la mobilité des compétences selon une adéquation entre l'offre et la demande.

d. Discussion sur des procédures simplifiées pour certaines catégories de personnes (étudiants, chercheurs, hommes d'affaires, commerçants, artisans, artistes, sportifs...).

e. Appui dans la mise en œuvre d'une politique intra-communautaire de libre circulation des personnes au sein des organisations sous-régionales d'intégration économique, tout en s'assurant des garanties suffisantes contre les flux irréguliers et la traite des personnes (documents de voyage, contrôle

des frontières, coopération policière et douanière, coopération pour le retour).

f. Promotion des moyens permettant de faciliter la migration circulaire et temporaire entre les pays d'origine et de destination qui tiennent compte des besoins des marchés du travail.

g. Optimisation des accords existants entre les partenaires en matière de main d'œuvre et d'emplois.

3. Immigration irrégulière.

Coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière :

a. Coopération dans la logistique et le financement des retours volontaires des migrants se trouvant dans les pays de transit.

b. Mise en place, dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes, de systèmes efficaces de réadmission entre l'ensemble des pays concernés, notamment à travers la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes de l'article 13 de l'Accord de Cotonou et la conclusion d'Accords de réadmission d'une part entre les pays concernés d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du centre, d'autre part entre la Communauté Européenne ou l'un de ses Etats membres et les pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du centre.

c. Appui technique et logistique à l'identification de la nationalité des immigrants en situation irrégulière.

d. Facilitation de la réinsertion des immigrants en situation irrégulière de retour dans leur pays d'origine.

e. Campagnes d'information et de sensibilisation pour les immigrés potentiels sur les risques de l'immigration illégale.

f. Mise à disposition de ressources financières pour aider les pays confrontés à des situations d'urgence en matière d'émigration irrégulière.

Renforcement de la capacité de contrôle des frontières nationales des pays de transit et de départ.

a. Amélioration de la formation des services compétents, des équipements et de la coopération opérationnelle transfrontalière.

b. Coopération en vue de doter les pays concernés d'une base de données numérisée destinée à lutter efficacement contre l'immigration irrégulière.

c. Coopération en vue d'instaurer un système d'alerte précoce inspiré du modèle européen, afin de permettre la transmission immédiate de signes avant-coureurs d'une immigration irrégulière et d'activités de la part des organisations criminelles de passeurs.

4. Coopération opérationnelle policière et judiciaire et aide aux victimes.

a. Renforcement de la coopération en matière judiciaire et policière contre la traite des êtres humains et contre les filières d'immigration illégale.

b. Identification et renforcement des mécanismes de coopération et, le cas échéant, d'action conjointe entre les pays d'origine, de transit et de destination, y compris la coopération maritime, terrestre et aérienne, afin de démanteler les organisations criminelles qui contrôlent les trafics au-delà des frontières nationales.

c. Encourager la ratification et un recours accru aux mécanismes prévus dans la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, Etats-Unis, novembre 2000) et ses Protocoles.

d. Mettre en œuvre le plan d'Action de Ouagadougou (pour combattre la traite des êtres humains, particulièrement les femmes et les enfants - 28 novembre 2002).

e. Mise en place de projets visant à venir en aide et à favoriser la réinsertion des victimes de la traite des êtres humains.

5. Financement.

Mise en place de mécanismes de financement appropriés :

a. Recensement et optimisation des fonds et des moyens institutionnels existants, sans préjudice de cadres financiers existants, et mise en place, si nécessaire et possible, de mécanismes spécifiques et appropriés afin de mettre en œuvre les mesures concrètes identifiées lors de la conférence.

b. Financement des actions retenues à travers le recours aux fonds suivants:

- Union européenne.
- Etats partenaires.
- Autres organismes ou institutions internationales.

6. Cadre et suivi institutionnel.

a. Mise en place d'un Comité de suivi en vue d'assurer la bonne mise en œuvre du plan d'action et la cohérence des actions et des politiques des différentes enceintes concernées (le 5+5, CEDEAO, EUROMED, etc.).

b. Mise en place de mécanismes de coopération opérationnelle entre les pays d'origine, de transit et de destination.

c. Soutien à la création d'un observatoire euro-africain de la migration en vue de permettre une meilleure connaissance et une meilleure régulation des flux migratoires, et de répondre au mieux aux défis de la gestion des flux migratoires irréguliers et de la lutte contre les différents trafics associés à la problématique migratoire.

d. Prévoir des clauses d'évaluation afin de vérifier que l'aide financière ou la coopération apportée répondent bien au respect des obligations et des engagements de chacun.

e. Prévoir, en cas de nécessité, la mise sur pied de groupes techniques spécialisés en vue d'examiner certains aspects spécifiques » (<http://www.menara.ma>).

Ce plan d'action constitue dans son volet développementiste, un grand pas dans le sens d'une coopération fructueuse, reste à savoir si l'Europe pourra ou non tenir ses engagements en la matière. Jusqu'à présent, seule l'approche sécuritaire dans le cadre du dispositif FORTEX a mobilisé les moyens nécessaires dans un élan de solidarité intra-européenne. Quant aux moyens prévus, les Africains les attendent toujours. Heureusement que la Chine s'intéresse à l'Afrique.

Par V- La compétition avec la Chine

L'intérêt grandissant que porte la Chine à l'Afrique et ses potentialités minières a suscité un regain d'intérêts des pays occidentaux à ce continent « oublié ».

De 817 millions de dollars en 1977, la valeur totale des échanges entre l'Afrique et la Chine est passée à dix milliards en 2000, 18,5 en 2003 et sans doute 37 en 2005, selon des chiffres émanant des autorités chinoises. Les échanges sino-africains sont en plein boom, même s'ils ne dépassent pas encore 3% du commerce extérieur chinois... L'intérêt porté par la Chine à l'Afrique s'était concrétisé par l'organisation, en 2000, d'un forum de dialogue et de coopération auquel 45 pays du continent ont pris part. Mais l'appétit de l'empire du milieu ne l'amène pas à manger à toutes les tables, puisque c'est de matières premières dont il est friand. Bois, minerais, gaz et par dessus tout, pétrole » (Afrik com.) Il convient aussi de rappeler que Pékin déclare avoir près de 78 000 ouvriers en Afrique et des investissements directs avoisinant les 175 millions de dollars.

Face à cette à cette menace de voir la Chine supplanter progressivement les Européens et les Américains en Afrique et pour d'autres considérations, ceux-ci ont réagi positivement lors du sommet du G8. « Souvent accusés d'oublier l'Afrique, les pays riches du G8 ont fait un geste envers le continent noir, en promettant 60 milliards de dollars de plus pour lutter contre les pandémies (sida, malaria et tuberculose), dont la moitié seront apportés par les Etats-Unis.

Ils ont par ailleurs réaffirmé leur engagement pris il y a deux ans à Gleneagles de doubler le montant de leur aide à l'Afrique en 2010 par rapport à 2004. Ce qui représenterait une enveloppe supplémentaire de 50 milliards de dollars par an à cette date. » (Atlas Vista)

Ces décisions, si elles sont suivies d'actes, seront de nature à donner espoir aux jeunes de l'Afriques et à permettre la mobilisation des potentialités de ce continent.

D'autres pistes sont à explorer.

Par. V I Autres pistes

La réalité étant ce qu'elle est, il convient de s'inscrire dans la contrainte du possible et de viser les actions les plus prometteuses. Il s'agit, en plus de qui est arrêté dans le plan d'action, de lancer une sorte de plan Marshall en vue de :

- arrimer l'Afrique à l'Europe par le biais de la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar
- désenclaver les pays africains par le biais d'une autoroute contournant le continent avec des pénétrantes pour les pays enclavés comme le Niger, le Mali, le Burkina Faso, ...
- Aménager le fleuve Niger et le désensabler
- Mener une politique de scolarisation et de formation massive
- Former en privilégiant les jeunes africains dans le cadre de l'émigration légale
- Lever les barrières douanières pour tous les produits des pays subsahariens.

Conclusion

L'émigration clandestine est une contrainte et non un choix. Les pays riches doivent dépasser leur égoïsme et s'inscrire dans une perspective perrouxienne et humaniste de partage. Les dépenses engagées en Irak auraient suffi pour enclencher un processus rapide de développement durable en Afrique. A défaut de cette volonté, les jeunes d'Afrique chercheront par tous les moyens de passer à travers les mailles du contrôle des frontières. Consciente de cette situation, l'Europe, fragilisée par ses propres problèmes, n'arrive pas à dégager et/ou à mobiliser les moyens nécessaires pour aider les pays d'Afrique à décoller économiquement et à répondre aux attentes de leurs populations. La rencontre de Rabat et celle du G8 puis celle du G8 pour le cas africain ont apporté un début de réponse qui reste à concrétiser. Des actions plus audacieuses sont nécessaires si on veut vraiment réguler et maîtriser cette émigration. A l'échelle internationale, des solutions spécifiques à chaque cas doivent être trouvées. Le système des clôtures retenu par les Etats-Unis pour endiguer l'émigration en provenance du flanc sud ne paraît pas être la meilleure solution.

Pour les Africains la balle est dans le camp européen et des autres membres du G8 pour ce qui est du financement. Mais à leur niveau, les

responsables sont appelés à plus d'efficacité et de rationalité dans la gestion des fonds.

RECOMMANDATIONS

Rappelant les nombreux engagements pris en faveur de l'Afrique et qui n'ont pas été suivis d'actes, l'assemblée parlementaire de la francophonie :

- appelle les pays européens et les autres membres du G8 à tenir leurs engagements vis-à-vis de l'Afrique
- recommande la mise en place d'un comité de contact, de suivi et d'exécution du plan d'action européen et des décisions du G8
- Salue l'initiative française d'instaurer une contribution de solidarité sur les billets d'avions en faveur de l'Afrique.